

- location d'espace de bureau;
- location de matériel de bureau;
- un employé de soutien;
- un directeur général (contribution du PDME jusqu'à un maximum de 37 500 \$ par année);  
et
- les frais juridiques pour la création du bureau et pour la constitution en société à l'extérieur du Canada.

Les requérants doivent assumer tous les autres frais.

La contribution maximale du PDME est de 125 000 \$ sur une période de deux ans. Il existe aussi une limite de deux approbations de projet (non concurrentes) durant l'existence d'une entreprise. Par contre, si un projet de cette catégorie a été réalisé avec succès et si la contribution du PDME a été entièrement remboursée, ce projet est soustrait à la limite de deux approbations.

## **Les activités spéciales**

L'aide relative aux activités spéciales est destinée aux associations ou organisations du secteur privé ne pratiquant pas la vente. Ces activités peuvent comprendre la participation à des foires commerciales, à des visites, à des essais techniques, à des démonstrations de produits, à des colloques et à des séminaires de formation et de promotion de marchandise. Tout cela doit bénéficier aux membres de l'institution requérante. Comme c'est le cas des autres activités mises en marche par l'industrie, les autres projets doivent être axés sur le développement ou l'augmentation des ventes de biens ou services canadiens sur des marchés étrangers.

### **La contribution du PDME**

- La contribution du PDME à une activité spéciale est:
  - une indemnité de subsistance quotidienne de 100 \$ au Canada pour les visiteurs étrangers et de 150 \$ à l'extérieur du Canada pour les représentants du requérant;
  - de 50 % du coût du billet d'avion aller-retour en classe économique (ou l'équivalent);
  - de 50 % des dépenses suivantes:
    - honoraires d'experts-conseils pour entreprendre des études ou fournir des services techniques;
    - services d'avis juridiques, de traduction et d'interprétation;
    - essais et démonstrations techniques pour des produits alimentaires et équipement pour plantes et animaux;
    - documents publicitaires et promotionnels, articles de vente et imprimés conçus pour des fins d'activités de promotion à l'exportation;